

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération CS-20170224-01

Annexe : néant

Membres du Nombre de membres en exercice : 21
Comité Syndical Présents ou représentés : 16

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Modifications des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2013, portant création du Syndicat Mixte Ouvert Gers Numérique ;

Vu les délibérations communautaires en date des 10 et 8 juin 2013, portant adhésion des Communautés de Communes des hautes Vallées et de Val de Gers au Syndicat Gers Numérique ;

Vu la délibération communautaire en date du 25 juin 2013, portant adhésion de la Communauté de Communes de Cœur de Gascogne au Syndicat Gers Numérique ;

Vu la délibération en date du 28 novembre 2013, portant adhésion de la Communauté d'Agglomération Grand Auch au Syndicat Gers Numérique, en tant que membre associé, conformément aux dispositions de l'article 5 des Statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 mars 2016, définissant le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;

Vu la fusion des Communautés de Communes des Hautes Vallées et de Val de Gers effective au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la fusion de la Communauté d'Agglomération Grand Auch et de la Communauté de Communes de Cœur de Gascogne, effective au 1^{er} janvier 2017, donnant naissance à la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne ;

Suite à ces modifications, le nombre de membres adhérents du Syndicat Mixte s'établit à 14 Communautés de Communes et 1 Collectivité (le Département). La Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne reste membre associé.

... / ...

L'annexe n°1 des statuts du Syndicat Mixte approuvés en 2013 par l'ensemble des membres adhérents au Syndicat, est modifiée comme suit :

ANNEXE 1

LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE GERS NUMERIQUE

1	Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	EPCI
2	Communauté de Communes du Savès	EPCI
3	Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	EPCI
4	Communauté de Communes Val de Gers	EPCI
5	Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	EPCI
6	Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac	EPCI
7	Communauté de Communes de la Ténarèze	EPCI
8	Communauté de Communes du Grand Armagnac	EPCI
9	Communauté de Communes du Bas Armagnac	EPCI
10	Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers	EPCI
11	Communauté de Communes des Bastides de Lomagne	EPCI
12	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	EPCI
13	Communauté de Communes Armagnac Adour	EPCI
14	Communauté de Communes des Coteaux d'Arrats-Gimone	EPCI
15	Département du Gers	Collectivité territoriale
Membre associé	Communauté d'Agglomération Grand Auch Agglomération Cœur de Gascogne	EPCI
Membre associé	Région Occitanie	Collectivité territoriale

... / ...

L'annexe 1 du règlement intérieur approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 20 janvier 2014, est modifiée comme suit :

ANNEXE 1 – REPARTITION DES SIEGES ET DES VOIX

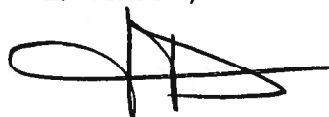
Nom de la collectivité ou de l'EPCI	Nombre de sièges		Nombre de voix par siège	Nombre total de voix
	Titulaires	Suppléants		
Département du Gers	7	7	3	21
Communauté de Communes Armagnac Adour	1	1	1	1
Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac	1	1	1	1
Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	1	1	1	1
Communauté de Communes du Bas Armagnac	1	1	1	1
Communauté de Communes des Bastides de Lomagne	1	1	1	1
Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers	1	1	1	1
Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	1	1	1	1
Communauté de Communes des Coteaux d'Arrats-Gimone	1	1	1	1
Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	1	1	1	1
Communauté de Communes du Grand Armagnac	1	1	1	1
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	1	1	1	1
Communauté de Communes du Savès	1	1	1	1
Communauté de Communes de la Ténarèze	1	1	1	1
Communauté de Communes Val de Gers	1	1	1	1
TOTAL	21	21	----	35

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 9 février 2017, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'approuver l'annexe n°1 des Statuts ;
- d'approuver l'annexe n°1 du règlement intérieur,

Fait à Auch, le 24 février 2017

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération **CS-20170224-02**

Annexe : néant

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Modification de la composition des commissions consultatives et de la Commission de Délégation de Services Publics

Vu la délibération n°CS-201405190004 en date du 19 mai 2014, portant création de trois commissions consultatives : Commission Administrative, Commission d'Ingénierie Technique et Géographique et Commission chargée des Relations avec les opérateurs et les partenaires.

Vu la délibération n° CS-20150507-04 en date du 7 mai 2015, portant nomination des membres de chacune de ces trois commissions ;

Vu les deux fusions intercommunales intervenues par arrêté préfectoral du 25 mars 2016 ;

Vu la délibération communautaire de Val de Gers en date du 24 janvier 2017, portant désignation de Monsieur François RIVIERE en tant que représentant titulaire et de Monsieur Roger BREIL en tant que représentant suppléant au sein du Syndicat Gers Numérique ;

Monsieur le Président, après avoir rappelé les modalités de désignation des membres des commissions consultatives, conformément à l'article 10 du règlement intérieur du syndicat Mixte, propose le retrait des membres représentant l'ex Cœur de Gascogne et des Hautes Vallées et le maintien des représentants de Val de Gers.

Vu l'avis favorable de la Administratif qui s'est réunie le 9 février 2017, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'approuver la composition des commissions comme suit :

1) **Commission Administrative** en charge de l'élaboration et du suivi du règlement intérieur et de toutes questions relevant du cadre administratif du fonctionnement du syndicat, ayant également vocation à intervenir sur les questions financières :

Présidente : Madame Marie-Pierre CUSINATO

Membres : Guy MANTOVANI, Henri CORMIER, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, François RIVIERE, Lydie TOISON, Céline SALLES, Pierre DUFFAUT, Christian PEYRET et Laurent BOLZACCHINI (ou leurs suppléants respectifs au comité syndical).

.... /

2) **Commission d'Ingénierie Technique et Géographique** en charge de la programmation des déploiements des réseaux qui seront développés par le syndicat :

Président : Monsieur Bernard GENDRE

Membres : Robert SASSOLI, Guy MANTOVANI, Gaëtan LECLERC, Roger HEINIGER, Marie-France GARZELLI, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Michel PETIT, Philippe DUPOUY, Céline SALLES, Henri CORMIER, Pierre DUFFAUT, Christian PEYRET et Laurent BOLZACCHINI (ou leurs suppléants respectifs au comité syndical) ;

3) **Commission chargée des Relations avec les opérateurs et les partenaires** :

Président : Monsieur Robert FRAIRET

Membres : Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Guy MANTOVANI, Gaëtan LECLERC, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, François RIVIERE, Michel PETIT, Philippe DUPOUY, Lydie TOISON, Pierre DUFFAUT et Laurent BOLZACCHINI (ou leurs suppléants respectifs au comité syndical).

Commission de Délégation de Services Publics

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°CS-20150507-05 en date du 7 mai 2015, le Comité Syndical a désigné les membres de la commission de délégation de services publics, dont Monsieur Serge CARDONNE (ex Cœur de Gascogne) en tant que suppléant.

Après information de la Commission Administrative le 9 février 2017, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de prendre acte que Monsieur Serge CARDONNE n'est plus membre suppléant de la Commission de délégation des services publics, qui se compose désormais comme suit :

Président : Jean-Pierre SALERS	
Membres titulaires	Membres suppléants
Bernard GENDRE Lydie TOISON Xavier BALLENGHIEN Roger HEINIGER François RIVIERE	Philippe DUPOUY Céline SALLES Marie-Pierre CUSINATO Laurent BOLZACCHINI

Fait à Auch, le 24 février 2017

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération CS-20170224-03

Annexe : 1

Membres du
Comité Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 27 septembre 2016

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article 28 du règlement intérieur approuvé par délibération n° CS-201401200001 du 20 janvier 2014, qui prévoient que le Comité Syndical approuve le compte rendu de la séance précédente.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 9 février 2017, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'approuver le compte rendu de la séance du comité syndical du 26 septembre 2016, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait à Auch, le 24 février 2017

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération **CS-20170224-04** Annexe : 1

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 15
Michel PETIT, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.
Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 23
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Rapport sur les délégations de compétence et de signature

Les décisions suivantes ont été signées, suite aux délégations de compétence donnée à Monsieur le Président et Monsieur le Directeur, durant la période de Septembre à Décembre 2016:

N°	Date	Objet
118-2016	30/09/2016	LE HOUGA - Remboursement indemnisation Vol du matériel numérique pour 2931,35€
119-2016	30/09/2016	ESTANG - Remboursement indemnisation Vol du matériel numérique pour 2 436€
120-2016	10/10/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de BLANQUEFORT , pour un montant de 1046,64€ HT.
121-2016	18/10/2016	ERDF - Travaux de raccordement au réseau électrique de l'armoire NRA MED sise sur la commune de MONTIRON , pour un montant de 1046,64€ HT .
122-2016	21/10/2016	Attribution mission SPS pour le réseau FttH à DEKRA INDUSTRIAL SAS, sise 29 Avenue JF Champollion, Immeuble Aurélien, BP 43797, 31037 TOULOUSE Cedex, pour un montant de 94 517,50€ HT en tranche ferme et 464€ HT en tranche conditionnelle n°1
123-2016	08/11/2016	Signature de la convention de subvention avec la CDC portant sur la MeD SR pour un montant de 12 720 000€.
124-2016	25/11/2016	Missions de coordination en matière de SPS relatif au marché de travaux de déploiement du réseau hertzien, attribué à la société SARL INGC Ingénierie Construction - ZI Engachies – 1 rue Van Gogh – 32000 AUCH - Reconduction pour 12 mois , portant ainsi la date de fin de travaux au 2 avril 2017

.... /

N°	Date	Objet
125-2016	25/11/2016	Mission de MOE de la MeD SR attribuée à la société FM PROJET – 120 Avenue Maréchal LECLERC - 33130 BEGLES - Reconduction pour 20 mois, portant ainsi la date de fin de travaux au 01/09/2018
126-2016	25/11/2016	Missions de coordination en matière de SPS relatif à la MeD SR, attribué à la société SARL INGC Ingénierie Construction - ZI Engachies – 1 rue Van Gogh – 32000 AUCH - Reconduction pour 23 mois, portant ainsi la date de fin de travaux au 22 septembre 2018.
127-2016	05/12/2016	Attribution de la mission de MOE au Groupement SAFEGE/ON-X , dont le mandataire est la Société SAFEGE sise 2A avenue de Berlican - BP 50004 - 33160 Saint-Médard-en-Jalles, pour le lot n°1 - Phase conception/réalisation des prises raccordables, pour un montant de 1 094 023€ HT. Attribution à FM PROJET , sise Route de Cambran - 40180 Sort-en-Chalosse, pour le lot n°2 - Intégration de données dans le SIG du Syndicat, pour un montant de 46 393,88€ HT. Attribution à ON-X , sise 11, Boulevard de Marengo - 31500 Toulouse, pour le lot n°3 - Suivi de l'exploitation et de la maintenance du réseau, pour un montant de 89 550€ HT
128-2016	30/11/2016	Agrément du sous-traitant de rang 1 de NOMOTECH , titulaire du marché de MED du réseau Radio : SOS JARDINS, sise Hameau de Roques à BOURG SAINT BERNARD (31570), portant le montant sous-traité à 800€ HT
129-2016	08/12/2016	CDC - Avenant n°1 au contrat d'emprunt
130-2016	26/12/2016	ORANGE - Contrat de Maintenance SR , pour un montant de 181 669,28€ HT pour une durée de 38 mois.

Réunion du Bureau du 30 novembre 2016

Lors de la séance du 30 novembre dernier, les membres du Bureau ont approuvé 7 délibérations :

- Modification de la grille des effectifs par la création d'un poste supplémentaire d'ingénieur
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention de dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité pour la transmission des documents budgétaires
- DSP Wi-Fi : institution du Comité de Suivi et approbation du Rapport annuel d'activités 2015

Dans le cadre du déploiement du réseau fibre optique :

- Approbation de la convention pour l'utilisation des appuis communs appartenant à ENEDIS et au SDEG,
- Approbation du contrat dit « iBLO » pour l'utilisation d'appuis aériens d'Orange,
- Approbation de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de ligne de communications électroniques à THD en Fibre Optique dans les immeubles de 4 logements et plus,
- Approbation du catalogue de service FttH.

.... /

Subvention Satellite

Par délibération CS-201404140007 en date du 14 avril 2014, les modalités d'attribution de la subvention pour les équipements satellites ont été approuvées. La délibération prévoit qu'après instruction des dossiers par le personnel technique et administratif du Syndicat, un arrêté attributif soit notifié aux bénéficiaires avant versement.

Ainsi, depuis le 1^{er} septembre 2016 et jusqu'à fin Décembre, ont été attribuées **17 subventions** satellites pour un montant global de **4 977,83€** soit :

- 4 437€ pour 15 particuliers ;
- 540,83€ pour 2 professionnels.

Après information de la Commission Administrative qui s'est réunie le 9 février 2017 et qui n'a émis aucune observation, le Comité Syndical prend acte de ces décisions.

Fait à Auch, le 24 février 2017

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

**Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture**

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération CS-20170224-05

Annexe : néant

**Membres du
Comité Syndical**

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Information et publication des marchés publics conclus en 2016

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article 107 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, le Syndicat Gers Numérique est tenu de publier la liste des marchés conclus en 2016, ainsi que des modifications intervenues en 2016 sur des contrats antérieurement signés.

TRAVAUX

N°	Titulaire	Code Postal	Objet	Date de notification	Montant HT	Modifications intervenues en 2016
Marchés de 90 000 à 5 224 999,99 € HT						
TVX.001	NOMOTECH	50220	Montée en débit du réseau hertzien (marché à bons de commande)	20/01/15	2 169 800€ estimés en fonction du DOE initial	Avenants n°2 à 5 : Modifications apportées au bordereau de prix
Marchés de 5 225 000 € HT et plus						
TVX.002	Groupement GASCOGNE FTTH / ORANGE	32000	Conception et Réalisation du réseau de fibre optique	29/07/16	18 256 810,00	Notification

.... /

SERVICES

N°	Titulaire	Code Postal	Objet	Date de notification	Montant HT	Modification intervenues en 2016
Marchés de 20 000 à 89 999,99 € HT						
S007	INGC Construction	32000	Coordination de sécurité et de protection de la santé - Montée en débit du réseau hertzien	09/04/15	17 841,60	Reconduction pour 12 mois, soit un terme au 02/04/2017
S005	INGC Construction	32000	Coordination de sécurité et de protection de la santé - Montée en débit du réseau cuivre	23/10/14	89 979,20	Reconduction pour 23 mois, soit un terme au 22/09/2018
S013	IDATE	34	Mise à jour du SDTAN	09/05/16	24 800,00	Notification
S015B	FIM PROJET	40180	Intégration des données dans le SIG - Réseau fibre optique	07/12/16	46 393,88	Notification
S015C	ON-X	31500	Suivi de l'exploitation et de la maintenance du réseau fibre optique	07/12/16	89 550,00	Notification
Marchés de 90 000 à 5 224 999,99 € HT						
A0002	FIM PROJET	40180	Maitrise d'œuvre des travaux de Montée en débit aux sous-repartiteurs et opticalisation des NRAs	01/12/14	299 786,84€ HT 1,8% du montant initial du marché de travaux	Reconduction pour 20 mois, soit un terme au 01/09/2018
S014	DEKRA INDUSTRIALSA	31037	Coordination de sécurité et de protection de la santé - Réseau Fibre optique	24/10/16	94 517,50	Notification
S015A	Groupement SAFEGE/ON-X	33166	Maitrise d'œuvre des travaux de conception/réalisation du réseau fibre optique	08/12/16	1 094 023,00	Notification
Marchés de 5 225 000 € HT et plus						
S016	Groupement GASCOGNE FTTH / ORANGE	32000	Contrat d'exploitation et de maintenance du réseau fibre optique	25/07/16	6 824 242,00	Notification

Après information de la Commission Administrative qui s'est réunie le 9 février 2017 et qui n'a émis aucune observation, le Comité Syndical prend acte de cette liste et approuve sa publication sur le site www.marches-publics.info et sur le site web du Syndicat Mixte, www.gersnumerique.fr.

Fait à Auch, le 24 février 2017

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération CS-20170224-06

Annexe : 1

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 16

Michel PETIT, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2017

Vu les articles L5722-1, L3312-1 et D3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

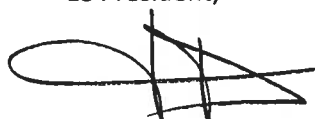
Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) se tient dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Monsieur le Président présente donc le rapport ci-annexé retraçant les exercices comptables antérieurs et simulant une prospection sur 2017 du budget annexe et du budget principal du Syndicat.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative réunie le 9 février 2017, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017, sur la base d'un rapport de présentation tel que défini à l'article D3312-12 du CGCT.

Fait à Auch, le 24 février 2017

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération CS-20170224-07

Annexe : néant

Membres du
Comité Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 16

Michel PETIT, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Ouverture anticipée de crédits au budget annexe 2017

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'Assemblée Délibérante est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, d'autoriser le mandater des dépenses d'investissement hors autorisation de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les travaux liés à l'opération de résorption des zones blanches au niveau de la couverture en téléphonie mobile sont concernés. Il propose donc d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement pour la réalisation de ce projet.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 9 février 2017, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'approuver l'ouverture de crédits au budget annexe, dans l'attente du vote du budget primitif 2017, à hauteur de :
 - 750€ sur le chapitre 20 – article 2033 – frais d'insertion
 - 1 000€ sur le chapitre 20 – article 2031 – frais d'études
 - 24 750€ sur le chapitre 23 – article 2314 – travaux
- d'inscrire ces crédits au budget annexe 2017.

Fait à Auch, le 24 février 2017

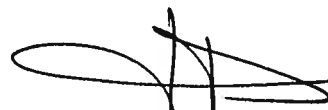
Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération CS-20170224-08

Annexe : néant

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 16

Michel PETIT, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Modification des durées d'amortissement des immobilisations

Monsieur le Président rappelle que par délibérations n°CS-201401140005 en date du 14 avril et n°CS-201409180004 en date du 18 septembre 2014, le Comité Syndical s'est prononcé sur les durées d'amortissement des immobilisations, conformément à l'article L2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

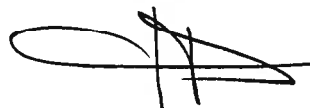
Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'amortir le site internet et les outils de communication (stand parapluie, panneaux d'affichage, ...) sur une durée de 5 ans.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 9 février 2017, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'approuver la modification de la délibération n°CS-201404140005 en date du 14 avril 2014, en portant la durée d'amortissement des outils de communication à 5 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 24 février 2017

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération **CS-20170224-09**

Annexe : 1

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 16

Michel PETIT, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de biens et de services du Département du Gers – Prestation de Pré-archivage

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°B-20150630-03 en date du 30 juin 2015, le Bureau Syndical a approuvé la signature d'une convention de mise à disposition permettant au Syndicat de bénéficier des locaux et des services du département du Gers, moyennant une rémunération annuelle forfaitaire.

L'annexe n°1 de cette convention signée le 8 octobre 2015 liste les biens et services concernés. Il convient d'y rajouter le pré-archivage des archives intermédiaires du Syndicat Gers Numérique par le Service de pré-archivage du Conseil départemental du Gers.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 9 février 2017, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de biens et de services du Département du Gers, tel qu'annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant, ainsi que tous ceux qui s'avèreraient nécessaires à l'activité du Syndicat Mixte, dans la limite du montant annuel forfaitaire fixé initialement dans la convention.

Fait à Auch, le 24 février 2017

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

**Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture**

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération CS-20170224-10

Annexe : 2

Membres du
Comité Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 16

Michel PETIT, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation de modèles de conventions de servitude relatives aux travaux de conception/réalisation du réseau de fibre optique

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance du réseau de fibre optique a été notifié le 29 juillet 2016 au Groupement Orange/Gascogne FttH. Dans ce cadre, le titulaire doit implanter 30 Nœud de Raccordement Optique (NRO) et 157 Sous-Répartiteurs Optiques (SRO) parfois sur le domaine public, parfois sur le domaine privé.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les deux projets de convention, l'une pour l'installation et l'exploitation des armoires des équipements et l'autre pour la pose, l'exploitation et l'entretien d'artères souterraines ou aériennes ; chacune définissant les modalités juridiques, techniques et financières entre les parties.

Vu l'avis favorable de la commission des relations avec les partenaires réunie le 9 février 2017, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver ces deux modèles de convention de servitude ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les négociations avec les propriétaires en vue de contractualiser un accord sur la base d'une indemnité forfaitaire unique, conformément à l'article 7 de la convention, plafonnée à 12 000€ maximum par équipement et par convention pour les artères.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à chaque fois que le marché de travaux l'imposera et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 24 février 2017

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération **CS-20170224-11**

Annexe : 2

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation d'un modèle de convention type relative à la fibre optique posée sur la façade des immeubles

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°B-20161130-06 en date du 30 novembre 2016, le Bureau a approuvé un modèle de convention à signer avec les syndicats de copropriété concernés, pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

Ce document est complété par des conditions spécifiques précisant les modalités de réalisations de ces travaux, ainsi qu'une convention pour la pose et l'exploitation de lignes fibres et/ou de coffrets de distribution optique en façade des immeubles.

Vu l'avis favorable de la Commission des relations avec les partenaires et opérateurs qui s'est réunie le 9 février 2017, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'approuver ces conditions spécifiques à la convention type d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les immeubles de 4 logements et plus ;
- d'approuver la convention de pose et d'exploitation de fibres et coffrets en façade d'immeuble ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents avec chaque propriétaire, à chaque fois que le marché de travaux l'imposera.

Fait à Auch, le 24 février 2017

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération CS-20170224-12

Annexe : 5

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation d'un contrat d'hébergement d'équipements au sein des locaux d'Orange pour l'exploitation de boucles locales en fibre optique

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance du réseau de fibre optique a été notifié le 29 juillet 2016 au Groupement Orange/Gascogne FttH. Dans ce cadre, le titulaire propose de placer certains des Nœuds de Raccordements Optiques (NRO) du Syndicat Mixte dans les NRA de la société ORANGE déjà en place (annexe MT-4-4 de l'offre remise par Orange dans le cadre de la procédure d'appel d'offres du CREM).


Monsieur le Président présente à l'Assemblée les deux projets de contrat et leurs annexes, l'un pour les équipements actifs dans un site siège de NRA d'Orange et l'autre pour les NRO dans un site siège de NRA d'Orange, appelé espace RTO ; chacun définissant les modalités juridiques, techniques et financières entre les parties.

Vu l'avis favorable de la commission des relations avec les partenaires réunie le 9 février 2017, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver ces deux contrat ;
- d'autoriser Monsieur le Président à les signer à chaque fois que le marché de travaux l'imposera et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 24 février 2017

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération CS-20170224-13

Annexe : 1

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Maîtrise d'œuvre des travaux de montée en débit aux sous-répartiteurs – Avenant N°2

Vu la délibération n°CS-201409180003, portant attribution du marché de Maîtrise d'œuvre des travaux de montée en débit aux sous-répartiteurs à la société FM PROJET sise 120 Avenue Maréchal Leclerc à BEGLES (33) pour un taux d'honoraire de 1,8% du montant des travaux commandés à Orange ;

Vu l'article 7 du CCAP, fixant la rémunération provisoire du Maître d'œuvre par le produit du taux de rémunération (1,8%) et du montant prévisionnel des travaux, soit à la signature du marché : 16 655 380€ HT x 1,80% = 299 786,84€ HT ;

Vu l'article 7.1.2 du CCAP, fixant les modalités de définition du forfait définitif de rémunération ;

Considérant que lors du VISA donné au dernier bon de commande passé sur le marché de travaux, le montant commandé se chiffre à 25 971 830€ HT ;

Le montant du forfait définitif de rémunération s'établit à 467 492,94€ HT (25 971 830€ HT x 1,8%).

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative réunie le 9 février 2017, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°2 tel qu'annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Fait à Auch, le 24 février 2017

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le 24 février 2017 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 15/02/2017

Date d'affichage : 15/02/2017

N° de délibération CS-20170224-14

Annexe : 1

**Membres du
Comité Syndical**

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Serge CETTOLO, Pierre DUFFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, Alain SANCERRY, Laurent BOLZACCHINI, Roger BREIL, Céline SALLES, Jean-Pierre SALERS, Xavier BALLENGHIEN.

Procurations : Lydie TOISON à Jean-Pierre SALERS, Philippe DUPOUY à Céline SALLES, Henri CORMIER à Michel PETIT.

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Marie-Pierre CUSINATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.**OBJET : Contrats d'assurance : approbation du Dossier de Consultation des Entreprises**

Vu des dates d'échéance des contrats d'assurance en cours, il convient de lancer une consultation en procédure adaptée, concernant les 5 lots suivants :

Lot n° 1 : Assurance Automobile

Lot n° 2 : Risques de Dommages aux biens

Lot n° 3 : Responsabilité Civile Activité Administrative

Lot n° 4 : Responsabilité Civile Exploitation

Lot n° 5 : Risques statutaires

Les caractéristiques de la consultation sont définies dans le DCE et le Règlement de consultation joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative réunie le 9 février 2017, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises, tel qu'annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à attribuer les marchés à l'offre économiquement la plus avantageuse au sens du règlement de consultation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats.

Fait à Auch, le 24 février 2017

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS